



L a u s a n n e

Union Nautique Ouchy-Lausanne
(UNOL)
Case postale 182
1000 Lausanne 6

Lausanne, le 26 juillet 2013
P. 7/71-cl - SIPP

Ports d'Ouchy et Vidy

Madame, Monsieur,

Nous revenons à votre lettre du 22 avril 2013, réexpédiée à notre adresse le 2 mai 2013, dont les autres signataires sont l'Amicale des pêcheurs de Vidy (APV), le Club de la Voile de Vidy (CVV), l'Union Nautique de Vidy (UNV), le Club de Voile de Lausanne (CVL), la Société des Petits Pêcheurs d'Ouchy (PPO) et le Motor Yacht Club Léman.

En préambule, il nous importe de rappeler que la Municipalité met tout en œuvre, afin d'offrir des prestations de qualité à tous, quels que soient leurs loisirs.

Dans ce sens, nous avons pu prouver que le sort des navigateurs ne nous est pas indifférent, puisque nous avons consenti d'importants investissements ces dernières années pour moderniser les ports d'Ouchy et de Vidy. En effet, des réaménagements pour près de 6 millions de francs ont été effectués dans ces deux ports.

Nous pouvons objectivement dire qu'aujourd'hui les navigateurs bénéficient de tout le confort nécessaire, puisque l'eau et l'électricité, dont la consommation est gratuite, ont été installées. Les sanitaires ont été rénovés et de nouveaux blocs ont été créés, en laissant certaines cabines de douches et wc à l'usage exclusif des navigateurs. Les digues et estacades sont désormais équipées de portails sécurisés et la capacité d'accueil du port de Vidy a été augmentée d'environ 100 places. Des installations techniques (grues, hangars, etc.) complètent les équipements et les ports sont facilement accessibles en transports publics ou privés, dès lors qu'ils offrent des possibilités de stationnement. Enfin, des plans des ports et de leurs infrastructures ont été édités ; ils sont disponibles au bureau du lac à Vidy et sont également affichés à des endroits stratégiques dans les deux ports, à l'intention de tous les navigateurs, et en particulier des visiteurs.

Ces prestations ont évidemment un coût. Celui-ci n'est cependant que partiellement couvert par les taxes relatives aux infrastructures portuaires. C'est pourquoi, bien que les augmentations de taxes soient toujours difficilement admises, elles sont indispensables pour garantir le maintien de prestations de qualité. De fait, en plus de la prise en charge de l'amortissement et des intérêts des investissements, les ports lausannois, construits depuis plusieurs décennies, nécessitent un entretien régulier très spécifique et coûteux.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH-1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch